

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/062

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

04/10/23

Date d’Affichage

18/10/23

Objet de la Délibération

**Signature d’une convention
d’occupation temporaire pour
l’installation d’ombrières
photovoltaïques.**

L’an deux mille vingt-trois, le onze octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, MARC, EVEN, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, SANDOVAL, SARICA, PERSYN.

Absents : Mme RECH, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme PEGUES procuration à M. AITA

M. GOMES procuration à Mme TRIAES

Mme LEROUX procuration à M. EL HAMMOUMI

M. DESCHAMPS procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme PADRA

Monsieur le Maire expose que la ville a été sollicitée par la société Réservoir Sun pour l’installation d’ombrières photovoltaïques sur la parcelle cadastrée BE 58 lieu-dit l’Espèche en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la Plaine des Sports Christian Jumel.

Suite à cette manifestation d’intérêt spontanée, une publicité a été effectuée pour s’assurer de l’absence d’autres opérateurs intéressés, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Seule la société Réservoir Sun a montré un intérêt pour l’opération. Il est donc prévu d’établir une convention d’occupation temporaire (C.O.T.) du domaine public d’une durée de 30 ans qui prendra effet à compter de la mise en service industrielle de la centrale. La redevance annuelle sera de 50 € hors taxe.

Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire et permettra par ailleurs d’assurer une couverture supplémentaire des vestiaires et un abri aux parents des joueurs et spectateurs. Le projet de C.O.T. est joint à cette délibération.

Entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Autorise et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer avec la société Réservoir Sun, ou toute société dédiée au projet photovoltaïque et détenue entièrement par Réservoir Sun, une convention d’occupation temporaire du domaine public,
- Charge Monsieur le Maire d’accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Claudie Padra



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

